



Déchu par une sentence du Tribunal Arbitral du Sport rendue le 15 janvier, l'exécutif de la fédération camerounaise du Football vient d'être réhabilité par la FIFA, à gérer les affaires de la fédération, mais désormais en tant qu'intérimaire. La notification a été faite à l'instance faitière du football au Cameroun ce 16 janvier, jour de l'ouverture du CHAN 2020.

Seidou Mbombo Njoya et ses collaborateurs « restent en vie ». L'équipe entrée en décembre 2018, après deux comités de normalisation imposés par la FIFA – de 2013 à 2015, puis l'élection invalidée de Tombi A Roko Sidiki en septembre 2017 – va continuer à régner sur le trône du football camerounais, mais désormais sous le regard vigilant de FIFA jusqu'à ce que soit organisée une autre élection « dans les plus bref délais » conformément à la décision du TAS. Ainsi en a décidé la FIFA ce 16 janvier dans une correspondance adressée à Benjamin Didier Banglock -jusque-là secrétaire générale de la FECAFOOT, en qualité de secrétaire général par intérim de la fédération. Un vocable utilisé pour marquer l'entrée en vigueur effective de la décision

**Federation Camerounaise de Football**

M. Benjamin Didier Banlock

Secrétaire Général p. i.

Zurich, le 16 janvier 2021

Sentence du TAS 2019/A/6258 du 15 janvier 2021

Monsieur le Secrétaire Général par intérim,

Nous vous remercions de votre correspondance du 15 janvier 2021 relative à la sentence du TAS citée en objet et qui a retenu toute l'attention de la FIFA. Pour répondre à votre demande de précision relative à la disposition 235 de cette sentence, nous vous informons de ce qui suit: compte tenu des circonstances du cas en question, et pour les motifs retenus par le TAS, la FIFA considère également que tant la *ratio legis* des dispositions applicables que la nécessité d'assurer une continuité de service jusqu'aux nouvelles élections à organiser dans les meilleurs délais, justifient de laisser aux organes actuellement en place le soin d'assurer l'intérim de la FECAFOOT. La FIFA tient donc à ce que les décisions du TAS soient exécutées dans les plus brefs délais et n'entend ainsi prendre aucune nouvelle décision en l'état.

Elle tient cependant à préciser que le mandat exceptionnel ainsi accordé aux organes actuellement en place sera strictement encadré par la FIFA. Il sera limité aux tâches permettant d'assurer la continuité des affaires courantes et celles liées à la *finalisation* à brève échéance du processus d'adoption des statuts et textes réglementaires requis et l'organisation de nouvelles élections. Les modalités et limites concrètes de ce mandat seront précisées ultérieurement et sous le contrôle de la FIFA, qui devra être consultée avant toute décision envisagée qui sortirait potentiellement du cadre des affaires courantes. Une feuille de route sera en outre rapidement présentée à la FIFA permettant de fixer les échéances électorales.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, et en restant à votre service pour vous accompagner dans cette mission transitoire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général par intérim, l'expression de ma parfaite considération.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATIONFatma Samoura
Secrétaire Générale

La décision du Tribunal arbitral du Sport était déjà pourtant consommée dans les rangs de l'exécutif de la FECAFOOT, au regard des absences très remarquées durant la cérémonie officielle de [lancement de la 6e édition du Championnat d'Afrique des nations de football au stade Ahmadou Ahidjo](#) ce 16 janvier. Seidou Mbombo Njoya est donc maintenu en qualité de Président par intérim de la FECAFOOT, avec naturellement une marge de manœuvre réduite et un cahier de charge précis. Evidemment, ce rebondissement de l'affaire n'est pas sans désarçonner tous les candidats dont [Cabral Libii](#) qui frappaient déjà aux portes d'un comité de normalisation qui devait conduire aux élections du nouvel exécutif.
